YERRES

Police Municipale
N° tél. : 01.69.49.77.66
N Réf. : NDA GB tm

ARRÊTE N° 2000/199
(Série A)

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES RUE DU GENERAL LECLERC.

Le MAIRE de la commune d'YERRES.
VU le Code Général des Collectivités Territoriales. et ses articles L.2213-1. L.2213-2, L.2213-3. L.2213-4, L.2213-5 et L.2213-6.
VU le Code de la route. article R.225.
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967. modifié et complété. relatif à la circulation et à la signalisation routière.
VU l'arrêté du 13 novembre 1998. modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967. relatif à la signalisation routière.

CONSIDÉRANT l'aménagement de l'avenue du Général Leclerc.

IL CONVIENT de réglementer le stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers

ARRÊTE

Article 1 : Les arrêtés municipaux n° 91/29 du 26 mai 1991. n° 214 du 22 novembre 1977 et n° 94 du 16 mai 1977 relatifs au stationnement sont abrogés.

Article 2 : Le stationnement des véhicules rue du Général LECLERC. sur toute sa longueur. est autorisé uniquement dans les emplacements matérialisés au sol.

Article 3 : Tout autre stationnement est interdit et considéré comme gênant (art.R.37/1 du Code de la route)

Article 4 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires mis en place par les services techniques de la ville.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 6 : M. le Commissaire de Police de BRUNOY. Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY. Monsieur le Directeur de la Police Municipale. Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne. chargé de l'Arrondissement d'EVRY pour visa. une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du centre de secours pour information.

Fait à YERRES. le 17 octobre 2000.

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

MAIRIE D'YERRES (Essonne)

REÇU LE
26 OCT. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
D'ARRONDISSEMENT D'EVRY

HÔTEL DE VILLE Nouveau : site Internet http://www.ville-de-yerres.fr
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE